
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 10 octobre 2023, à 17 h à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Est absent :

M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 17 h 00, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions au moment prévu à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville 8 h avant l'heure fixée pour la séance extraordinaire ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse et porter uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour pour être adressée lors de la période de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2023-491

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITION

2023-492

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DU DÉPÔT À NEIGE DE LA RUE HAMBOURG — APO-2023-068

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2023-068, relatif à un contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu sept soumissions et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, cinq soumissions ont été jugées conformes et deux soumissions ont été jugées non conformes;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat était conditionnelle à l'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'augmenter la capacité maximale du lieu d'élimination de neige et que ce dernier a délivré une autorisation le 5 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg, appel d'offres n° APO-2023-068, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Rochette Excavation inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1749744, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 29 août 2023, pour une somme de 395 197,00 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement de 424 561,00 \$ du poste budgétaire 01-231-10-000 vers le poste 03-310-00-000;

D'autoriser un virement de 424 561,00 \$ du poste budgétaire 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-23-05;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2023-493

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2023-716 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 8 450 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ACCORDÉE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 octobre 2023 suivant la résolution 2023-490;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement n° 2023-716 décrétant un emprunt de 8 450 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales accordée dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2023-716 décrétant un emprunt de 8 450 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales accordée dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)*;

D'adopter le *Règlement n° 2023-716 décrétant un emprunt de 8 450 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales accordée dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)*.


Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 17 h 06.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière